Compte Rendu de la CLR DIRISI Toulon

du 7 mars 2019

La DIRISI Toulon a convié, ce jeudi 7 mars 2019, les représentants des organisations syndicales à une commission locale de restructuration, présidée par le Directeur le CV PEYDIERE, en présence de différents acteurs de la DL, du CMG de Toulon et du CTAS Toulon. Messieurs REY et LEROY représentaient FO DEFENSE.

L'ordre du jour de cette CLR comprenait l'exposé :
- de l'évolution organisationnelle 2019;
- des suppressions, transferts et création de postes ;
- des personnels en sureffectif à reclasser ;
- du bilan des postes vacants ;
- du bilan des départs prévisionnels ;
- des conditions de reclassement en interne ;
- du bilan des reclassements antérieurs (2018)

Les évolutions notables de la DIRISI Toulon pour 2019 sont :
- le transfert du Centre d'Expertise pour l'Evaluation et l'Intégration (CEEI) au SICO, comptant un effectif de 2 agents de catégorie A technique, 5 de catégorie B technique, et 1 de catégorie C technique ;
- le transfert du Centre de Développement des Applications de la Défense de Toulon (CDAD-T) vers le Pôle OPS Développement, comptant 9 agents de catégorie A, 22 de catégorie B et 4 de catégorie C ;
- le rattachement du DETSIC Orange du CIRISI de NIMES au CIRISI d'ISTRES comptant 1 agent de catégorie B et 1 agent de catégorie C technique ;
- le rattachement du DETSIC Le LARZAC du CIRISI de TOULOUSE au CIRISI de NIMES, comptant 2 postes de catégorie B et un poste de catégorie C ;
- le rattachement du DETSIC de St CHRISTOL du CIRISI de NIMES au CIRISI de MARSEILLE, ne comptant pas de personnel civil ;
- le transfert de 2 agents de catégorie B du CASSI Toulon vers le SOC-R ;
- l'adaptation du CIRISI TOULON avec l'officialisation de 3 DETSIC Lamalgue, Ste-Anne et Six-Fours.

Bilan en organisation 2018/2019 :

REO 2018 VS 2019	Cat A	Cat B	C SANS APPRENTI	TOTAL CIV
REO 2018	52	224	113	389
transfert sortant	- 12	- 28	- 5	- 45
transfert entrant	0	2	1	3
PYR de C en B		14	-14	0
Dépyr de A en B	-1	1		0
Dépyr de B en c		-1	1	0
suppression	-1	-3	- 4	- 8
création	3	8	0	11
Bilan	- 11	- 7	- 21	- 39
REO 2019	41	217	92	350

A ces évolutions, il faut ajouter le pyramidage de 14 postes de C en B, le dépyramidage d'un poste de A en B, et d'un poste de B en C, la suppression de 3 postes de B et de 4 postes de C vacants ou libérés en 2019. La liste des postes impactés ne nous a pas été communiquée.

Concernant les personnels en sureffectif, on compte 1 agent de catégorie A positionné en distorsion, 1 agent Niv I (ASC) et 1 agent de catégorie B (prévision de retraite en 2019).

Le bilan des postes vacants au 25 février 2019 s'élève à 5 catégorie A, 21 catégorie B et 3 catégorie C.
Les prévisions de départ sont issues de 3 demandes de retraite (2 B et 1 C), 2 départs au titre de l'amiante (1 A et 1 B) et 1 demande de disponibilité (1 B).
Les recrutements envisagés sont les suivants :

	BNE	ASC	Concours	L.4139-3
CAT. A	4	2	0	0
CAT. B	16	1	6	2
CAT.C	0	1	2	2
Total	**20**	**4**	**8**	**4**

Sur les reclassements antérieurs, 2 agents de catégorie A, l'un a suivi une période de professionnalisation, l'autre à rejoint la DRSD Bordeaux.
FO DEFENSE a fait valoir les points suivants :
- le nombre de recrutements présentés est supérieur au bilan des postes vacants. La DL affirme vouloir anticiper sur les départs potentiels et opérer si possible un tuilage en publiant au plus tôt les fiches de postes.
- Les agents des entités transférées doivent pouvoir compter sur l'antenne mobilité reclassement décrit dans le PARV5, en cas de refus de leur part aux fiches de postes proposées. En réalité, ces opérations de transfert ne sont pas sans effets sur la gestion RH des agents concernés car ils changent de chef d'établissement et de CMG de rattachement (CMG Toulon → CMG St Germain en Laye). Pour les personnels fonctionnaires et les ouvriers d'état, cela entraine un changement de CAPL et de CAPSO, avec des interrogations sur les classements et la prise en compte de leurs parcours de carrière.
- Les distorsions catégorielles issues d'un dépyramidage décidé par la DIRISI ne doivent pas léser les agents et celles dont l'origine est une promotion de corps doivent être intégrées dans les REO, car la masse salariale correspondante est abondée à la DIRISI.

Conclusion

Pour **FO DEFENSE**, une CLR explicative mais qui ne suffit pas en soi pour lever toutes les interrogations des agents liées à cette transformation.

Toulon, le 15 mars 2019

FÉdération syndicaliste FO de la **D**éfense des **I**ndustries de l'**A**rmement et des **S**ecteurs **A**ssimilés
46 rue des Petites Ecuries – 75010 Paris – Tél. 01 42 46 00 05 – Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com